

Table des matières

Budget consolidé	2
Budget principal	3
I. Section de fonctionnement.....	3
1. Dépenses de fonctionnement par Chapitre	3
2. Evolutions des dépenses de fonctionnement par politique publique.....	11
3. Recettes de fonctionnement.....	14
II. Section d'investissement.....	21
1. Dépenses d'investissement.....	21
2. Recettes d'investissement.....	26
Les budgets annexes métropolitains	28
Budget Transports urbains	28
Budget Élimination et valorisation des déchets	30
Budget Assainissement.....	33
Budget Réseaux de chaleur.....	36
Budget Centre des congrès	38
Budgets Crématorium et production d'énergie photovoltaïque.....	39
Budgets de S Zones d'Aménagement Concertées-ZAC	40

Budget consolidé

L'évolution de 3 % du budget consolidé se justifie en fonctionnement par la reprise de l'inflation dont une hausse importante des prix de l'énergie qui impacte plus particulièrement le budget principal et le budget assainissement. Le budget transports urbains est marqué par la première année complète de fonctionnement de la ligne b. Les investissements du budget principal à hauteur de 200 M€ (hors remboursement de la dette) confirment la trajectoire de développement ambitieuse et nécessaire du territoire métropolitain.

Budget dépenses réelles* (en M€)	Fonctionnement			Investissement			Budget total consolidé		
	BP 2022	BP 2023	évolution	BP 2022	BP 2023	évolution	BP 2022	BP 2023	évolution
Budget principal	205,9	230,1	24,2	219,4	234,7	15,3	425,3	464,8	39,5
Transports urbains	169,8	187,5	17,7	154,0	108,0	-46,0	323,8	295,5	-28,4
Élimination valorisation déchets	53,3	64,1	10,9	68,2	59,4	-8,7	121,4	123,6	2,1
Assainissement	22,9	36,0	13,1	34,4	38,1	3,6	57,3	74,1	16,8
Centre des congrès	5,7	6,7	1,0	4,0	1,6	-2,4	9,7	8,3	-1,4
Réseaux de chaleur	1,4	1,5	0,2	3,1	2,9	-0,2	4,5	4,4	-0,1
ZAE-ZAC	1,2	3,6	2,4	0,1	0,0	-0,1	1,3	3,6	2,3
Crématorium	0,048	0,037	-0,011	0,247	0,377	0,130	0,295	0,414	0,119
Production énergie photovoltaïque	0,009	0,005	-0,004	0,016	0,020	0,004	0,025	0,025	0,000
	460,2	529,6	69,4 15%	483,4	445,0	-38,4 -8%	943,6	974,6	31,0 3%

*après retraitement : des réintégrations d'avances en investissement (52,5 M€), des flux inter budgets (57,9 M€), de la part des dépenses mutualisées RH de la Ville de Rennes (32,5 M€)

**le total des dépenses réelles consolidées sans retraitement est de 1 117,5 M€

Budget principal

La reprise d'activité post-Covid permet de présenter un budget en plein exercice des différentes compétences, dans un contexte de forte reprise de l'inflation qui impacte de façon substantielle les dépenses et les recettes.

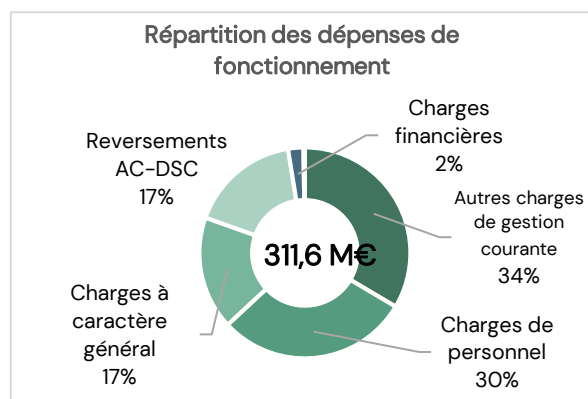
L'année 2023 confirme ainsi l'ambition des différentes politiques publiques présentées dans ce rapport, avec notamment l'amorce de la Stratégie Métropolitaine des Solidarités adoptée en 2022 et un niveau de dépenses d'équipement qui reste élevé afin de répondre aux besoins liés à la croissance démographique et à la volonté d'agir en faveur de la transition énergétique.

Le budget primitif 2023 fait apparaître une épargne brute de 54,4 M€, en évolution de +14,6% (+6,9 M€) par rapport au budget primitif 2022, du fait notamment de l'ajustement de la participation au budget annexe transports urbains (45 M€ contre 56,6 M€ au BP 2022) au besoin de financement constaté après la mise en service de la seconde ligne de métro.

I. SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE

En M€	BP 2022	BP 2023	Évolution	
Dépense	296,7	311,6	14,9	5%
Autres charges de gestion courante	111,5	104,4	-7,1	-6%
Charges de personnel	85,7	92,1	6,4	7%
Charges à caractère général	45,7	54,1	8,4	18%
Reversements AC-DSC	50,3	53,0	2,7	5%
Charges financières	2,8	7,4	4,5	159%
Autres*	0,7	0,6	0,0	-2%



L'envolée des prix de l'énergie impacte fortement le budget principal de la Métropole, principalement sur la compétence voirie, avec un coût de l'électricité de l'éclairage public multiplié par deux.

La section de fonctionnement porte également, en année pleine, la hausse de +3.5% du point d'indice des agents applicable depuis le 1^{er} juillet 2022 et les effets de la hausse des taux d'intérêts qui s'applique à l'encours de la dette mobilisée à taux variable et à la mobilisation de l'emprunt réalisée fin 2022.

1.1. Les autres charges de gestion courante (Ch. 65)

En M€	BP 2022	BP 2023	Évolution	
Participation aux budgets annexes	57,4	46,6	-10,8	-19%
Subventions aux tiers ⁽¹⁾	26,5	29,2	2,7	10%
Contribution au SDIS	21,8	22,7	1,0	4,5%
Autres ⁽¹⁾	3,6	2,9	-0,8	-21%
Contributions organismes GEMAPI	0,9	1,7	0,8	88%
Indemnités des élus	1,3	1,3	0,0	0%
Total	111,5	104,4	-7,1	-6%

(1) reclassement de l'imputation de la redevance immobilier d'entreprise de 1,4 M€ en 2022

Les contributions aux budgets annexes sont le premier poste de dépense du chapitre 65 « autres charges de gestion courante ». En 2023, on note :

- **L'ajustement de la participation au budget annexe transports urbains (45 M€ contre 56,6 M€ au BP 2022) au besoin de financement** constaté après la mise en service de la seconde ligne de métro (cf. encadré infra) ;
- **La participation au budget annexe Centre des Congrès de 1,6 M€** pour couvrir le besoin de financement structurel d'exploitation (cf. infra budget annexe).

Le chapitre 65 recouvre également :

- **La contribution obligatoire au SDIS à 22,7 M€**, soit une hausse de 4,5% du fait de l'indexation de cette contribution sur l'inflation ;
- **La contribution de Rennes Métropole à l'Établissement Public Territoriale de Bassin (1,73 M€, soit +0,81 M€ par rapport à 2022)**, avec une montée en puissance liée à la gestion des milieux aquatiques. Cette hausse est compensée par la mise en place de la taxe GEMAPI dont la recette est estimée à 2,1 M€ (cf. Infra focus) ;
- **Les subventions aux tiers et aux projets du territoire : 29,2 M€**, en évolution de +10% soit +2,7 M€. L'année 2023 voit notamment :
 - La mise en œuvre de la stratégie Métropolitaine des Solidarités adoptée en septembre 2022 (cf. encadré infra) ;
 - La poursuite du Plan alimentaire territorial avec des subventions fléchées vers les acteurs du territoire et un accompagnement aux échanges parcellaires et au développement des filières bas carbone : +0,163 M€ ;
 - En matière de développement et d'attractivité touristique, un retour de la subvention à Destination Rennes (+1,4 M€) à un niveau cohérent avec l'activité pré-COVID 19 ;
 - En matière économique, le soutien aux acteurs de l'économie sociale et solidaire (183 K€), aux écosystèmes prioritaires (761 K€) et aux actions et acteurs participant au développement économique des quartiers prioritaires de la ville – QPV (87K€).
- **Le poste dépenses imprévues rattaché à ce chapitre budgétaire est en baisse de 1 M€ en 2023 (0,2 M€ contre 1,2 M€ en 2022).**

Mise en œuvre de la stratégie métropolitaine des solidarités

Adoptée en septembre 2022, la stratégie métropolitaine des solidarités vise à rendre plus visibles les politiques métropolitaines dans ce champ essentiel, et à renforcer, par des actions nouvelles menées conjointement avec les communes, l'accès aux droits et aux services, la lutte contre la précarité et les discriminations ainsi que la qualité de vie dans les quartiers prioritaires. Plusieurs dispositifs emblématiques répondant aux objectifs listés dans ce document d'orientation sont d'ores et déjà effectifs :

- **Le Plan Emploi Quartiers** qui réunit partenaires et entreprises pour l'emploi et l'insertion professionnelle dans les quartiers prioritaires avec l'adoption d'un plan d'actions partagé pour la période 2020-2026 ;
- **Le dispositif Sortir !** qui permet aux familles à faibles revenus, aux étudiants boursiers (échelons 2 à 7) et aux jeunes suivis par We-Ker de bénéficier d'accès à tarif très réduit à des activités sportives, culturelles ou de loisirs ;
- **La Tarification solidaire des transports** avec une réduction tarifaire de 50 ou 85% sur les abonnements mensuels selon les ressources du foyer, la gratuité pour les enfants de moins de 12 ans et une réduction de 33% pour les moins de 27 ans ;
- **La mise en place de conseillers numériques** dans les communes de la Métropole afin de lutter contre les inégalités d'accès et d'usage en matière de numérique ;
- **Le programme Hospitalité**, qui prévoit une participation financière de Rennes métropole à la mise à l'abri de familles exilées avec enfants en bas âge ;
- **Le soutien à une offre d'apprentissage du français**, qui s'étend à un nombre plus important de communes ;
- **L'engagement de Rennes Métropole dans la démarche Métropole Amie des Aînés** avec l'organisation d'ateliers participatifs dans différentes communes pour réfléchir collectivement au "bien vieillir dans Rennes Métropole".

Cette dynamique se poursuit au BP2023 avec la mobilisation de :

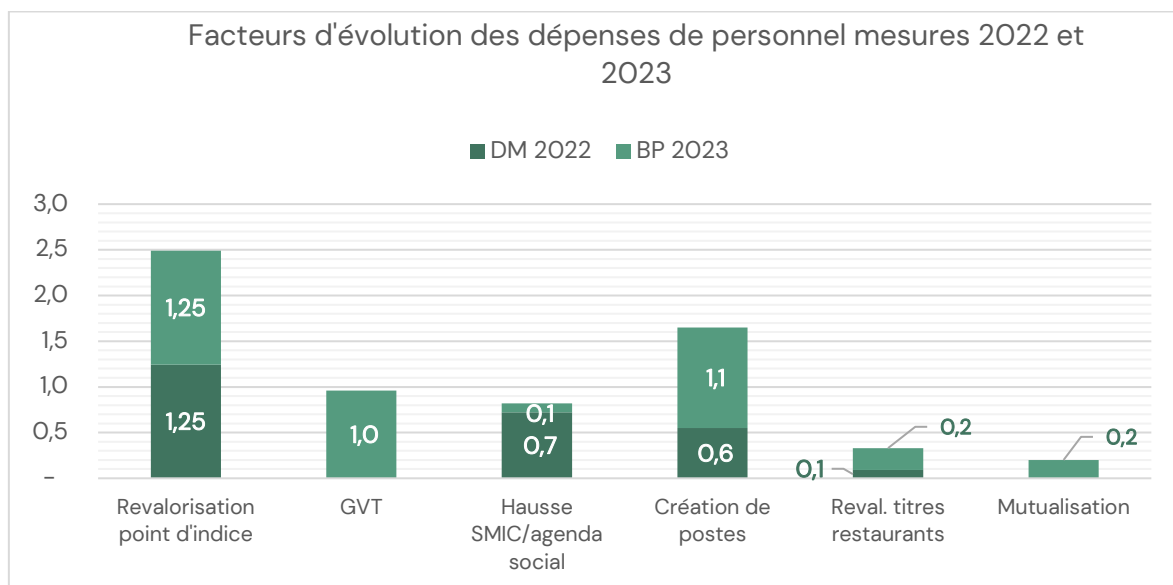
- **2,5 M€ pour le programme hospitalité** qui vise à conforter les capacités de mise à l'abri des communes pour les familles exilées et à développer des actions d'accompagnement et d'intégration ;
- **347 K€ pour le soutien aux actions à destination des habitants des Quartiers Politique de la Ville**, dans le cadre du Contrat de Ville ;
- **129 K€ pour la réalisation de diagnostics initiaux sur les problématiques d'accès aux droits**, de mémoire des migrations, l'organisation de temps de concertation et de communication en vue du renouvellement du contrat de ville ;
- **100 K€ pour le soutien aux actions en faveur des solidarités, de l'égalité et de l'innovation sociale** dans les communes par un appel à communs
- **130 K€ pour la mise en place d'actions en faveur de l'apprentissage linguistique ;**
- **59 K€ pour l'amélioration de l'accès à une alimentation durable et de qualité ;**
- **44 K€ pour de nouvelles actions de lutte contre les discriminations, d'amélioration de l'accès aux soins des exilés, d'interprétariat** lors de rencontres entre familles et professionnels éducatifs ;

L'année 2023 verra également l'ouverture de la Maison des femmes, lieu d'accompagnement et d'écoute pour les femmes victimes de violences sexistes et sexuelles, sur le site du CHU Sud. Le fonctionnement de la structure, coportée par l'ASFAD et le CHU est, cofinancé par Rennes Métropole (87K€), la Ville de Rennes, l'État et le Département.

1.2. Les dépenses de personnel (Ch. 012)

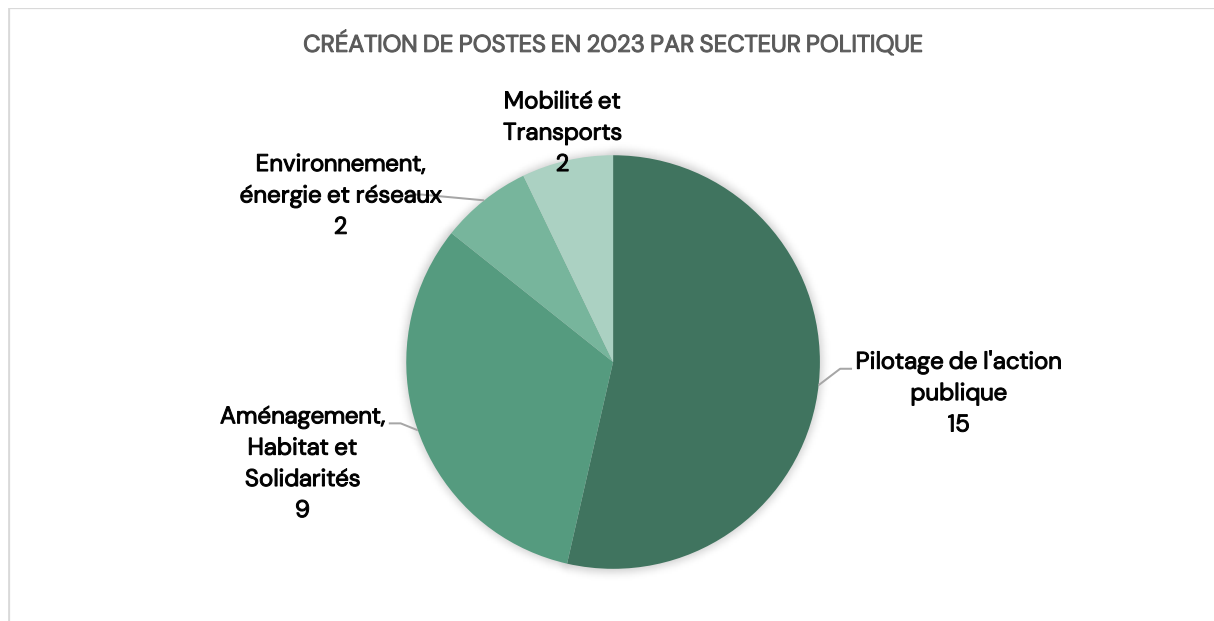
La prospective financière pluriannuelle a posé comme principe une évolution moyenne de la masse salariale de +2 % sur la période 2022-2026, tenant compte des créations de poste. Compte tenu des mesures nationales particulièrement dynamiques décidées en 2022, notamment la revalorisation du point d'indice des fonctionnaires à hauteur de + 3,5% intervenue en juillet, le respect de cette trajectoire doit être apprécié de manière pluriannuelle en prenant comme valeur de référence le montant total budgété en 2022 (budget primitif et décisions modificatives).

Dépenses de personnel	BP 2022	Budgété 2022	BP 2023	Évolution	
BP 2022/BP 2023	85,7		92,1	6,4	7,4%
Budgété 2022/BP 2023		88,4	92,1	3,7	4,2%



Les principales mesures ou évolutions ayant un impact en 2023 sont les suivantes :

- L'impact en année pleine de la revalorisation de 3,5% du point d'indice pour un coût de 2,5 M€ contre 1,25 M€ en 2022 du fait d'une application à partir du 1^{er} juillet ;
- Le Glissement Vieillesse technicité pour 0,96 M€ ;
- L'augmentation de la valeur du SMIC pour 0,02 M€ ;
- La création de 28 postes pour 1,1 M€ ;
- La revalorisation de la valeur des titres restaurant de +1€ pour un coût de 0,33 M€ ;
- L'agenda social, diverses actions pour l'emploi et les impacts de la réforme de la catégorie C pour 0,8 M€ ;
- Une provision de régularisation de 0,2 M€ au titre de la convention de mutualisation avec la Ville de Rennes.



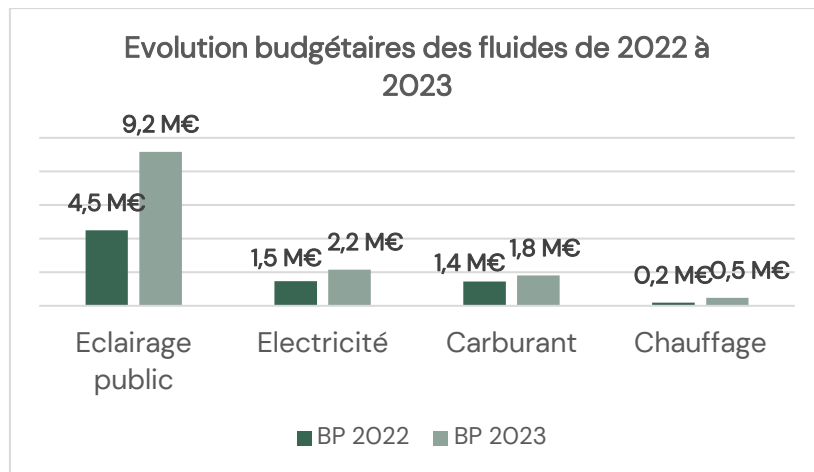
1.3. Les charges à caractère général (Ch. 011)

en M€	BP 2022	BP 2023	Évolution	
Charges à caractère général	45,7	54,1	8,4	18%
Dont fluides :	7,6	13,6	6,0	79%
Énergie – Électricité	6,0	11,4	5,4	90%
Carburants	1,4	1,8	0,4	25%
Chauffage urbain	0,2	0,5	0,3	163%
hors fluides	38,1	40,5	2,4	6%

Le coût de l'électricité a presque doublé en 2023 expliquant pour une bonne partie l'évolution de +8,4 M€ des charges à caractère général (+18%). Les modalités de calcul n'étant pas connues au moment de la préparation budgétaire, les économies liées au dispositif de l'Etat « amortisseur électricité » n'ont pas été valorisées. Elles seront intégrées à la prochaine étape budgétaire.

Les dépenses de fluides progressent de +5,4 M€, soit une hausse de 90% portant la part des fluides à 25% des dépenses à caractère général en 2023 contre 17% au budget primitif 2022. L'impact est notable sur les postes suivants :

- **l'éclairage public** dont le coût est estimé à 9,2 M€ au BP 2023, soit +4,5 M€ par rapport au BP 2022, en prenant en compte la mise en œuvre d'un plan d'économies estimé à 2,9 M€ ;
- **les consommations de fluides des bâtiments publics métropolitains** (+1 M€) ;
- **l'exploitation du parc d'engins et de véhicules** (+0,293 M€) ;
- **la logistique** (+0,156 M€).



La hausse des prix de l'énergie se répercute également, de manière indirecte, sur les marchés de fournitures et les contrats de maintenance, notamment à travers les indices de révision des marchés, ce qui se traduit par une hausse de +0,42 M€ sur ces postes de dépenses.

La progression des dépenses par rapport à 2022 s'explique également par la sortie du contexte de crise sanitaire liée à la COVID-19 nécessitant de calibrer les budgets de fonctionnement pour une activité "normale", mais aussi pour la mise en œuvre de projets qui ont été retardés et de nouvelles actions répondant aux objectifs du mandat. Ainsi, le budget 2023 prévoit notamment :

- La mise en œuvre d'une démarche d'accompagnement des entreprises en matière de RSE (200 K€) ;
- Le lancement d'études sur les filières de l'économie circulaire (109 K€) ;
- La révision du Plan Climat Énergie Territorial qui inclut la révision de la trajectoire environnementale, la mobilisation des acteurs et la commande d'études pour le développement des énergies renouvelables sur les EnR électriques, biogaz et thermiques + 58 K€ (dont 45 K€ dans le cadre du contrat de coopération) métropolitain) ;
- Un retour des dépenses liées à l'événementiel au niveau pré-Covid du fait de la fin des restrictions liées au contexte sanitaire.

Des événements pour se cultiver, débattre

Après deux années marquées par les mesures sanitaires et les restrictions en matière de rassemblements, le budget 2023 prévoit :

- **Une nouvelle édition "Nos Futurs"** aux Champs Libres en partenariat avec Le Monde pour une parole ouverte aux lycéens, étudiants et jeunes actifs sur une thématique liée aux transitions (200 K€) ;
- **Une édition complète d'Exporama**, rendez-vous d'art contemporain, qui propose un an sur 2 une exposition d'œuvres de la fondation Pinault au Couvent des Jacobins en plus de l'exposition programmée chaque année au Musée des Beaux-Arts. Cet événement est financé pour 770 K€ par la billetterie et par l'intervention conjointe de Rennes Métropole (1,5 M€), de la ville de Rennes (89 K€) et de la Région Bretagne (300 K€).

1.4. Attributions de Compensation (AC) et Dotation de Solidarité Communautaire (DSC)

	BP 2022	BP 2023	Évolution	
Dotation de solidarité communautaire	32,2	34,8	2,6	8%
Attributions de compensation	17,8	17,8	0,0	0%
Reversements aux communes membres	50,0	52,6	2,6	5%
Autres atténuations de produits	0,4	0,4	0,05	13%

Les atténuations de produits correspondent, pour l'essentiel, aux reversements de Rennes métropole aux communes :

- **Attributions de compensation** : le montant net prévu pour 2023 (AC versées – AC reçues) est stable par rapport au montants inscrit au budget primitif 2022 (16,28 M€) en l'absence de nouveau transfert de compétence depuis la GEMAPI en 2018 ;
- **Dotation de solidarité communautaire (DSC)** : la refonte de l'architecture de la DSC et des critères de répartition est intervenue en avril 2022. Dans ce cadre, le montant total de la dotation de solidarité communautaire a été abondé de +2,6 M€. Cet abondement, qui n'était pas inscrit au BP 2022, est intégré dans le montant inscrit au BP 2023, soit 34,8 M€.

Un engagement constant en faveur de la solidarité territoriale

Le travail engagé de mise à jour du pacte financier et fiscal s'est traduit par une refonte importante de la dotation de solidarité communautaire (DSC) en 2022, avec une progression de +2,6 M€ de l'enveloppe dédiée à la DSC, laquelle représente désormais 34,8 M€. Afin de renforcer la solidarité entre communes, les élus métropolitains ont fait le choix :

- De mettre en place une sous enveloppe dite « critères » (27,4 M€) dont la répartition est calculée en fonction de 2 critères légaux permettant de mesurer la richesse de la commune et de ses habitants, et de quatre critères facultatifs : part des populations de 0 à 14 ans et de plus de 75 ans dans la population, situation au regard des objectifs métropolitains en matière de logements sociaux (stock et flux) et d'aménagement d'aire d'accueil des gens du voyage ;
- De créer une enveloppe dédiée aux petites communes (0,825 M€).

L'objectif d'un développement équilibré du territoire, se traduit également par :

- Le soutien à l'investissement des communes membres mis en œuvre via le fonds de concours dédié aux projets d'équipements communaux (7,5 M€ par an), lequel fait l'objet d'une bonification dans le cas de projets de construction/rénovation dont la performance énergétique est avérée ;
- Le développement d'une stratégie foncière ambitieuse à l'échelle du territoire (10 M€ au BP 2023 et 49 M€ sur 2023-2027) permettant de financer des opérations de portage foncier au bénéfice des communes, mais aussi d'acquérir des réserves foncières en vue de futures opérations d'aménagement urbain avec l'ambition de mieux maîtriser le développement urbain ;
- Le maintien d'un niveau d'investissement élevé en matière de voirie sur les territoires : 20 M€ au BP 2023 (enveloppe B) pour une programmation de 111 M€ sur la période 2023-2027.

1.5. Les charges financières (ch. 66)

Les frais financiers sont constitués des intérêts des emprunts long terme (6,8 M€ au budget primitif 2023), des intérêts courus non échus (0,45 M€) et des intérêts des instruments de gestion de trésorerie (0,1 M€).

Au total, le montant des frais financiers prévus au budget primitif 2023 est donc de 7,35 M€, en forte hausse par rapport au BP 2022 (2,84 M€). La hausse s'explique par l'augmentation de l'encours de la dette du fait des emprunts de 2022 (60 M€) et par la hausse des taux d'intérêt. Cette hausse affecte le coût des emprunts réalisés en 2022 mais également celui d'une partie des emprunts réalisés antérieurement, 32% de l'encours de la dette étant à taux variables.

1.6. Autres chapitres : frais de fonctionnement des élus, dotations aux amortissements et provision, charges spécifiques

Les frais de fonctionnement des élus (0,27 M€) évoluent de +3%, conformément aux textes réglementaires ;

Les dotations aux provisions (0,2 M€) viennent abonder depuis 2021 la provision pour charges en prévision des frais de déménagement des réserves muséales vers le nouvel équipement programmé en 2026 dont le coût est estimé à 0,9 M€ ;

Les charges spécifiques (0,180 M€) permettent de comptabiliser les annulations de titres de recettes sur exercices antérieurs.

2. EVOLUTIONS DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR POLITIQUE PUBLIQUE

Mobilité et transport : 18 M€

soit +5,4 M€ / BP 2022

(hors participation au budget annexe des transports urbains de 45 M€)

- Éclairage public : hausse du budget de +4,7 M€ dont +4,5 M€ pour les dépenses d'électricité (avant mesure d'aides de l'État) intégrant le plan d'économie permettant de contenir l'évolution pour 2,5 M€
- Maintenance voirie : hausse importante des prix des matières : +0,355 M€
- Étude mobilité : modélisation avec des enquêtes de fréquence d'usages et une enquête "origine-destination" dans les transports en commun : +0,041 M€

Attractivité et développement économique : 17,3 M€

soit +1,4 M€ / BP 2022

- Développement et attractivité touristique : retour à une dynamique post crise sanitaire avec une hausse de +1,4 M€ de la subvention à Destination Rennes après une subvention 2022 qui intégrait la moindre activité en période de COVID 19
- Immobilier d'entreprise : nouveau centre d'affaires de Blosne : +85 K€
- Développement économique des quartiers prioritaires de la ville – QPV : +52 K€
- Chantier alimentation : soutien aux acteurs économiques : +76 K€
- Soutien à l'écosystème de santé : +30 K€
- Pôle excellence industrielle : +43 K€
- Aides aux entreprises : accompagnement au développement de la Responsabilité Sociale des Entreprises- RSE et développement des API (interfaces d'échanges de données via des applications sources) : +200 K€

Culture : 10,7 M€

soit +0,7 M€ / BP 2022

- Édition complète d'EXPORAMA : exposition d'été d'art contemporain d'œuvres de la fondation Pinault au Couvent des Jacobins en plus de l'exposition annuelle au musée des Beaux-Arts : budget de 1,5 M€
- Animation du site Jacques Cartier : +0,180 M€
- Projet de refonte de l'exposition permanente du Musée de Bretagne

Aménagement, Habitat, Solidarités : 13,8 M€

soit +2,5 M€ / BP 2022

- Stratégie Métropolitaine des Solidarités :
 - o Programme hospitalité, loger les publics : +1,8M€
 - o Inclusion et cohésion sociale : +0,328 M€
 - o Jeunesse : +67 K€
 - o Ouverture de la Maison des femmes sur le site Hôpital sud – cofinancement Ville de Rennes, État, Département : +0,087 M€
- Plan alimentaire territorial : subventions aux acteurs du territoire et honoraires conseils notamment pour l'accompagnement aux échanges parcellaires et au développement des filières bas carbone : +0,163 M€
- Promotion de la culture urbaine, architecturale et urbaine auprès des communes métropolitaines : +30 K€
- Dématérialisation des autorisations des droits des sols : +30 K€

Environnement, énergie : 4,13 M€

soit +1,1 M€/BP 2022

(hors contribution au SDIS de 22,7 M€)

- GEMAPI : structuration de l'EPTB avec des contributions totales aux bassins versants de 1,73 M€ (+0,81 M€ par rapport à 2022) et mise en place de la taxe GEMAPI (cf. focus infra) dont la recette est estimée à 2,1 M€
- Économie circulaire : études sur les filaires en 2023 : +51 K€
- Rénovation thermique de l'habitat : montée en puissance de l'accompagnement des copropriétés : +186 K€
- Plan Climat Énergie Territorial : évaluation environnementale et révision en 2023 de la trajectoire, mobilisation des acteurs et études pour le développement des énergies renouvelables sur les EnR électriques, biogaz et thermiques : +58 K€ (dont 45 K€ dans le cadre du contrat de coopération métropolitain)

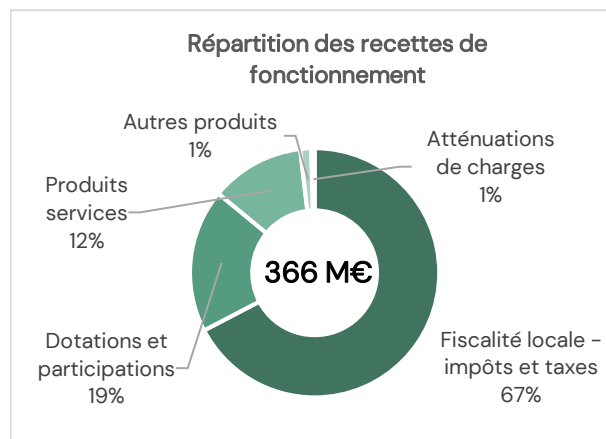
Pilotage de l'action publique : 27,52 M€

soit +0,8 M€ / BP 2022

- Communication : nouvelle édition "Nos Futurs" aux Champs Libres en partenariat avec Le Monde pour une parole ouverte aux lycéens, étudiants et jeunes actifs sur une thématique liée aux transitions : 0,2 M€
- Nouveau magazine métropolitain et rennais regroupant les formules Rennais et Rennes Métropole Magazine : 388 K€ (économie de 100 K€ / BP 2022)
- Données territoriales : modélisation économique du portail de données territoriales RUDI – définition d'une stratégie et d'une charte de la donnée +0,104 M€
- Impact de l'inflation sur les fluides des bâtiments publics métropolitain (+1 M€) sur l'exploitation du parc d'engins et de véhicules (+0,293 M€) et la logistique (+0,156 M€)
- Ressources humaines : développement de projets emplois et compétences suite notamment à ma mise en œuvre des 1607 heures +0,095 M€
- Baisse de l'enveloppe de dépenses imprévues de 1,2 M€ (2 M€ en 2022, 0,8 M€ en 2023)
- Renouvellement des Contrats d'assurance de Rennes Métropole +0,138 M€

3. RECETTES DE FONCTIONNEMENT

En M€	BP 2022	BP 2023	Évolution	
Recette	344,2	366,0	21,8	6%
Impôts et taxes	227,0	246,5	19,6	9%
Dotations et participations	67,7	68,1	0,4	1%
Produits des services	42,5	44,6	2,2	5%
Autres produits de gestion courante	5,8	5,2	-	-10%
Atténuations de charges	1,4	1,6	0,2	16%



3.1. Les recettes fiscales

Les recettes de nature fiscale (chapitres 73 et 731) s'élèvent au total à 246,53 M€ au budget primitif de 2023, en progression de +8,7 % par rapport au budget primitif 2022, soit une évolution de +19,57 M€ de BP à BP.

en M€	BP 2022	BP 2023	Évolution	
Fiscalité	226,9	246,5	19,6	9%
TH et Taxes foncières	13,2	15,4	2,2	17%
CFE	47,7	49,9	2,2	5%
TVA substituée à la CVAE	46,6	48,8	2,1	5%
TASCOM	6,5	6,3	-	-3%
IFER	1,7	1,9	0,1	8%
Produit des rôles supplémentaires	0,5	0,5	-	0%
GEMAPI	-	2,1	2,1	
Taxe de séjour	1,4	2,2	0,8	55%
Sous-total recettes fiscales directes	117,6	127,0	9,4	8%
TVA transférée	98,0	108,2	10,2	10%
FNGIR	4,2	4,2	-	0%
FPIC	5,9	5,9	-	0%
AC	1,3	1,3	-	0%
Sous-total autres recettes fiscales	109,3	119,5	10,2	9%

La Fiscalité "ménages"

Le produit de la fiscalité "ménages", composée de la **taxe d'habitation sur les résidences secondaires** et des **taxes foncières** sur les propriétés bâties et non bâties (également payées par des acteurs économiques), progresse de +2,3 M€ pour atteindre **15,4 M€**, soit une hausse de 16,8% de BP à BP.

Cette progression, à taux de fiscalité inchangés, s'explique par différents facteurs :

- Un produit attendu en 2022 supérieur de +8,6% au produit estimé au stade du BP 2022, les prévisions de la DGFIP (bases prévisionnelles) transmises en début d'année 2022 s'étant révélées largement sous-estimées ;
- Une revalorisation forfaitaire des valeurs locatives des locaux d'habitation de +7,1% du fait de l'inflation et des locaux professionnels de +1,1% qui se traduit par une hausse des recettes de 0,858 M€ ;
- Une hypothèse de croissance physique des bases d'imposition de +1,5% en 2023, par rapport aux bases définitives de 2022, représentant une hausse de 0,225 M€.

Les hypothèses de croissance nominale des bases de chacune des taxes sont détaillées dans le tableau ci-dessous.

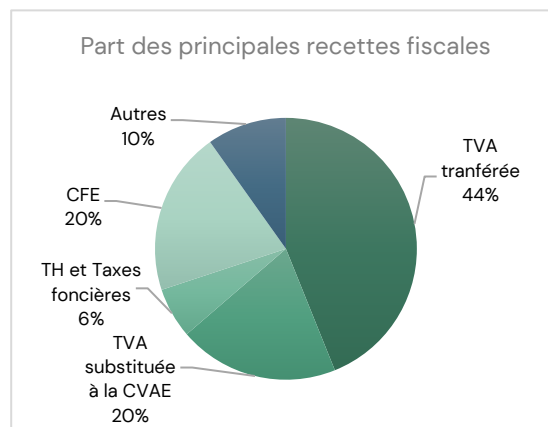
	TH	FB	FNB
Revalorisation des bases	7,1%	5,5%	7,1%
<i>dont revalorisation forfaitaire des locaux d'habitation</i>	7,1%	7,1%	7,1%
<i>dont loyers des locaux professionnels</i>		1,1%	
Croissance physique	1,5%	1,5%	0,0%
Croissance nominale	8,7%	7,1%	7,1%

En contrepartie de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, **Rennes Métropole perçoit une fraction du produit de TVA encaissé par l'État**, en hausse de +10,4% par rapport à 2022, soit +10,23 M€. Cette progression de BP à BP se décompose en deux éléments :

- D'une part, le produit effectivement attendu en 2022 s'élève à 103,08 M€ contre 98,01 M€ initialement inscrits au BP 2022, soit un écart de 5,07 M€. Le produit attendu en 2022 serait ainsi en hausse de +9,6% par rapport au montant de 2021 (93,97 M€) alors que l'inscription initiale au BP 2022 tablait sur une progression de +4,3% ;
- D'autre part, le produit inscrit au BP 2023 progresse de +5,0% par rapport au montant effectivement attendu en 2022. Cette hypothèse est cohérente avec la prévision d'évolution de la TVA associée à la loi de finances pour 2023.

La fiscalité économique

La fiscalité économique est principalement composée de la CVAE, de la CFE, de la TASCOT et des IFER. Le taux de la CFE est stable en 2023.



- **La CFE** : entre le BP 2022 et le BP 2023, l'évolution nominale du produit de CFE est de +4,7% dont +1,5% de croissance physique et +1,5% de revalorisation des bases. Par ailleurs, le produit attendu de CFE pour 2022 est supérieur de 1,8% au produit inscrit au BP 2022.
- **Produit de la TVA substitué à celui de la CVAE** : l'inscription 2023 est en hausse de +5,5% par rapport au montant de CVAE notifié par l'Etat au titre de 2022 (46,22 M€), lequel s'est révélé plus faible que celui inscrit au BP 2022 (46,62 M€). Au stade de la rédaction du présent rapport budgétaire, l'évolution de +5,5% retenue constitue une hypothèse. La loi de finances pour 2023 supprime en effet la CVAE à compter de 2023 pour les collectivités, laquelle sera compensée par l'attribution d'un montant de TVA transférée. Toutefois, les éléments de calcul de cette compensation prévue ne sont pas précisément connus à la date de rédaction du présent rapport. L'inscription budgétaire sera modifiée dans le cadre du budget supplémentaire.
- **TASCOM** : produit prévu à hauteur de 6,3 M€ au BP 2023 et estimé sur la base d'une hypothèse d'augmentation de l'assiette imposable de 2,0% entre 2022 (produit notifié) et 2023.
- **IFER** : produit attendu de 1,87 M€, en progression de +2,0% (hypothèse) par rapport au montant notifié en 2022 (1,83 M€ contre 1,72 M€ initialement inscrit au BP 2022, d'où la progression de +8,5% de BP à BP).

Le reversement du FNGIR (correspondant à la neutralisation des effets de la suppression de la taxe professionnelle en 2010) est figé à 4,15 M€.

S'agissant du **fonds de péréquation des ressources intercommunales**, le montant perçu sur le territoire métropolitain (Métropole et communes) a été de 12,38 M€ en 2022, dont 5,87 M€ revenant à Rennes Métropole. Le montant du FPIC attribué au territoire de Rennes métropole a sensiblement progressé depuis 2017 (11,09 M€) alors que l'enveloppe nationale est stable depuis cette date (1 Md€). Pour 2023, le budget primitif fait l'hypothèse de la stabilité du FPIC. La réforme des indicateurs de richesse applicable de manière graduelle à partir de 2022 devrait être défavorable à Rennes Métropole. Pour autant, les effets de la réforme pourraient être encore peu significatifs en 2023, d'où l'hypothèse de stabilité.

Focus sur la Taxe GEMAPI

Au titre de l'exercice de sa compétence GEMAPI (depuis 2018) Rennes Métropole a choisi d'augmenter très fortement l'ambition financière des politiques de reconquête du bon état des rivières de façon à atteindre les objectifs fixés par le schéma directeur d'aménagement et de gestion de eaux du bassin Loire Bretagne et d'en confier la mise en œuvre à un opérateur économique l'établissement public territorial de bassin – EPTB.

Pour financer ces politiques, les EPCI de l'amont de la Vilaine ont choisi d'instituer la taxe GEMAPI calculée sur la base de dépenses (fonctionnement et investissement) relatives à l'exercice de la compétence pour un montant total de 2,055 M€ :

- Cotisations métropolitaines aux bassins versants 1,135 M€
- Études et travaux relatifs aux ouvrages de protection contre l'inondation 0,795 M€
- Dépenses de personnel relatives à l'exercice en régie de la compétence de protection contre l'inondation 0,125 M€

La taxe ne couvre pas les dépenses facultatives que Rennes Métropole a choisi d'exercer comme la lutte contre le ruissellement et l'érosion, la lutte contre les pollutions diffuses dont le coût global se chiffre à 0,765 M€.

Le coût total prévu au budget 2023 d'exercice de la compétence GEMAPI est de 2,820 M€ financé à hauteur de 2,055 M€ par la taxe GEMAPI et pour 0,483 M€ par les attributions de compensations calculées lors du transfert de compétence. Le coût net est donc de 0,282 M€ pour Rennes Métropole.

3.2. Les dotations et compensations fiscales

(en M€)	BP 2022	BP 2023	Évolution	
Dotation Globale de Fonctionnement-DGF	43,3	42,8	- 0,5	-1%
DCRTP	2,5	2,5	-	0%
Compensations fiscales	9,2	9,8	0,6	6%
Compensations transferts Département	8,2	8,2	-	0%

Le montant inscrit au titre des dotations et compensations fiscales est globalement stable (+0,1 M€), et ce malgré une baisse de la Dotation globale de fonctionnement (-0,5 M€ par rapport au BP 2022) imputable à l'écroulement, chaque année, de la dotation de compensation, une de ses composantes, en vue d'abonder des dotations de péréquation destinées au bloc communal (DSU, DSR, DNP et dotation d'intercommunalité).

- **Dotation globale de fonctionnement (DGF) :** montant attendu de 42,8 M€ avec 14,0 M€ au titre de la dotation d'intercommunalité (+0,14 M€ par rapport au BP 2022 sous l'effet de l'évolution démographique), et 28,8 M€ au titre de la dotation de compensation (-0,7 M€ par rapport au BP 2022), qui sont les deux composantes de la DGF.
- **Compensations fiscales :** 9,8 M€, soit +0,6 M€ par rapport au BP 2022. Le montant des compensations fiscales effectivement perçu en 2022 a été de 9,45 M€, dont

7,2 M€ au titre de la réduction des bases de foncier bâti et de CFE des établissements industriels.

3.3. Participations reçues

	BP 2022	BP 2023	Évolution	
Participations	3,9	4,4	0,5	13%
Participations État	2,3	1,8	-0,5	-22%
Fonds social européen	1,1	1,7	0,6	54%
Région Bretagne	0,3	0,8	0,4	118%
Autres	0,1	0,1	0,0	6%

- **Participations de l'Etat** : en 2023, l'État soutiendra la démarche "sans foncier fixe" de la politique de l'habitat pour 0,39 M€, le chantier alimentation pour 0,32 M€
- **Le Fonds Social Européen (FSE)** finance le plan local d'insertion et emploi. Une nouvelle contractualisation pour la période 2022- 2027 a été actée avec un décalage de versement à l'amorçage du nouveau contrat en 2022 qui se reporte sur 2023 justifiant l'évolution de la recette 2023
- **La Région Bretagne** accompagnera en 2023 l'exposition d'été d'art contemporain pour 0,3 M€ et le programme de rénovation thermique de l'habitat pour 0,4 M€.

3.4. Produits des services

En M€	BP 2022	BP 2023	Évolution	
Produits des services	42,5	44,6	2,2	5%
Mutualisation – remboursement de la Ville de Rennes	36,4	38,0	1,6	4%
<i>Personnel mutualisé</i>	31,2	32,5	1,3	4%
<i>Fonctionnement mutualisé</i>	5,2	5,5	0,3	5%
Redevance d'occupation du domaine public	1,9	1,9	0,0	2%
Forfait de post-stationnement	1,6	1,8	0,2	13%
Recette affichage publicitaire	1,5	1,5	0,0	-1%
Autres	1,2	1,5	0,4	33%

- **La mutualisation des services avec la Ville de Rennes** représente 85% des produits des services en évolution de 4% en 2023 en cohérence avec l'évolution des dépenses ressources humaines et dépenses de fonctionnement.
- **Les recettes de forfait post-stationnement** sont prévues en évolution de 0,2 M€ soit une recette annuelle 2023 estimée à 1,8 M€.

3.5. Autres produits de gestion courante

En M€	BP 2022	BP 2023	Évolution	
Autres produits de gestion courante	5,8	5,2	-0,6	-10%
Redevances perçues fermiers et concessionnaires	5,1	4,6	-0,5	-10%
Autres	0,5	0,4	-0,1	-25%
Revenus des immeubles	0,1	0,2	0,1	54%

Les autres produits de gestion courante sont inscrits en baisse par rapport du BP 2022 (-0,6 M€) :

- **La redevance annuelle de la délégation de gestion des parkings en ouvrage** confiée à la SPL Citédia est prévue à la baisse pour 0,54 M€, du fait des changements de comportement des automobilistes suite aux 2 années de crise sanitaire, portant la recette à 4,36 M€. S'y ajoutent les redevances de concession des réseaux gaz-électricité et numérique pour 0,25 M€ en stabilité
- **Les autres recettes** portent principalement sur les remboursements de frais de gestion du Plan d'Action Foncière pour 0,3 M€
- **Les revenus des immeubles** intègrent à compter de 2023 0,1 M€ de recettes de loyers du bâtiment 78 de La Janais – Pôle Excellence Industrielle.

3.6. Chaine de l'épargne au budget 2023

Le budget primitif 2023 fait apparaître **une épargne brute de 54,4 M€**, en évolution de +14,6% (+6,9 M€) par rapport au budget primitif 2022.

En M€	BP 2022	BP 2023	évolution	
Dépenses de fonctionnement (hors dette)	293,9	304,3	10,3	3,5%
Recettes de fonctionnement*	344,2	366,0	21,8	6,3%
Epargne de gestion	50,3	61,8	11,5	22,8%
Frais financiers	2,8	7,4	4,5	158,7%
Epargne Brute	47,5	54,4	6,9	14,6%

* Dépenses et recettes réelles, hors produit des cessions.

Afin de faire le lien avec le Rapport d'orientations budgétaires pour 2023, et pouvoir ainsi comparer le budget avec la situation financière "cible" qui est visée aux comptes administratifs 2022 et 2023, il convient d'appliquer des taux d'exécution prévisionnels aux dépenses (93,7% au CA 2022 anticipé et 98,1% en 2023¹) et aux recettes réelles de fonctionnement (103,1% au CA 2022 anticipé² et 99,8% en 2023).

¹ La différence entre les taux d'exécution 2022 et 2023 s'explique par la baisse de la participation au budget annexe Transports décidée lors de la décision modificative de novembre 2022 (35 M€ au lieu de 56,6 M€ initialement prévus au BP 2022). Cette baisse correspond à une année de transition, l'amortissement de la dette contractée pour la ligne B ne débutant qu'en 2023.

² Le taux d'exécution élevé anticipé du budget primitif de 2022, soit 103,1% résulte notamment de la sous-évaluation au BP 2022 de certaines recettes fiscales, en particulier la TVA dont le produit est fortement dépendant de l'inflation.

(en M€)	Taux d'exécution anticipé 2022	CA anticipé 2022	Hypothèse taux d'exécution BP 2023	Hypothèse CA 2023	évolution	
Dépenses de fonctionnement*	93,7%	278,0	98,1%	305,6	27,6	9,9%
Recettes de fonctionnement*	103,1%	355,0	99,8%	365,5	10,5	3,0%
Épargne brute		77,0		59,9	-17,1	-22,2%

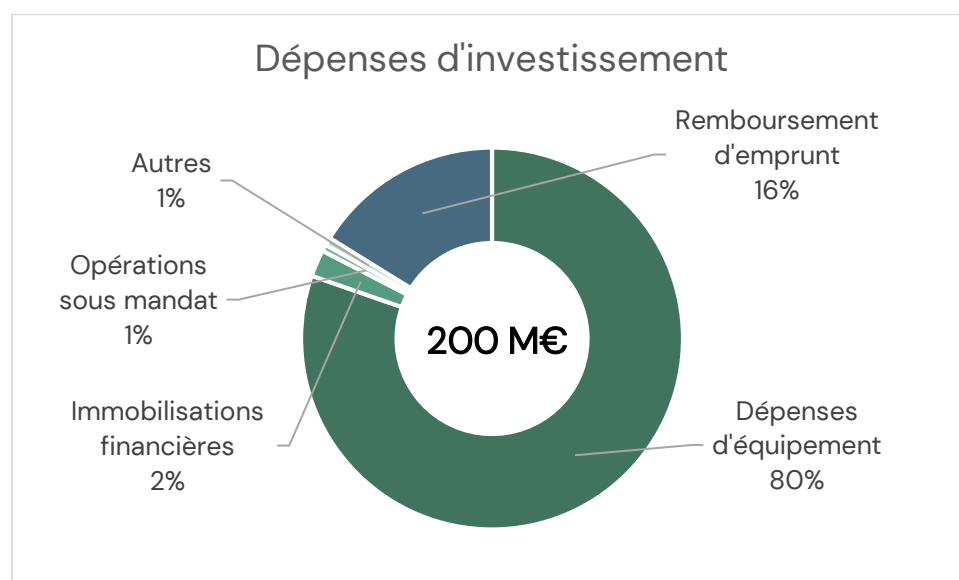
* Dépenses et recettes réelles, hors reprise des résultats n-1 et produit des cessions.

De compte administratif anticipé (2022) à compte administratif prévisionnel (2023), l'épargne brute serait ainsi en diminution de 17,1 M€ (-22,2%). Comme mentionné précédemment, ce recul de l'épargne brute s'explique par la hausse des prix de l'énergie, l'inflation induite par cette hausse sur les autres postes de dépense, le retour à un niveau d'activité dit « normal » après 2 années de crise sanitaire et à la baisse exceptionnelle de la contribution au budget annexe Transports à 35 M€ en 2022, l'amortissement de la dette contractée au titre de la ligne b ne débutant qu'en 2023.

II. SECTION D'INVESTISSEMENT

1. DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

en M€	BP 2022	BP 2023	Évolution
Dépenses d'investissement (hors emprunt)	187,8	200,1	12,3 7%
Dépenses d'équipement	179,9	191,8	11,8 7%
Immobilisations financières	5,3	5,4	0,1 2%
Opérations sous mandat	1,0	1,4	0,3 31%
Autres	1,5	1,6	0,0 2%
Remboursement d'emprunt	33,8	38,6	4,9 14%
Total	221,6	238,7	17,2 8%



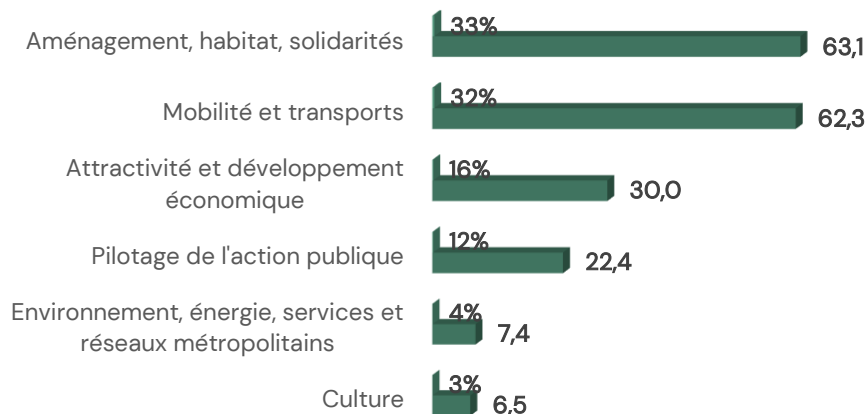
Les dépenses d'investissement s'établissent au budget primitif 2023 à 238,7 M€ dont 38,6 M€ de remboursement de capital de la dette en évolution de presque 5 M€ soit +14% afin de financer la dynamique d'investissement.

- **Les dépenses d'équipement** constituent la principale dépense d'investissement (80%) et sont prévues pour 191,8 M€ en 2023 en progression de 11,8 M€ soit +7% confirmant le haut niveau d'investissement de Rennes Métropole (cf. infra le détail par secteurs politiques) ;
- **Les immobilisations financières** sont stables à 5,4 M€ et représentent les versements à des tiers pour la réalisation d'équipements publics (aménageurs des zones économiques et SNCF réseau pour les passages à niveaux) ;
- **Les autres dépenses d'investissement** intègrent les prévisions de reversement de taxe d'aménagement (0,5 M€), diverses participations dont la contribution à l'Agence France Locale (0,52 M€) ;

- **Les opérations sous mandat** représentent les investissements réalisés pour des tiers intégralement remboursés (essentiellement part espaces verts des opérations d'aménagement voirie)

En M€	BP 2022	BP 2023
AMENAGEMENT, HABITAT ET SOLIDARITES	63,87	63,13
Aménagement	19,12	17,72
Habitat et accès au logement pour tous	43,73	43,41
Politique de la ville et cohésion sociale	1,01	2,00
MOBILITE ET TRANSPORTS	59,17	62,32
Adapter le domaine de voirie aux objectifs des politiques de mobilité	17,84	18,52
Aménagement-requalific.espaces publics de voirie dans les secteurs	16,34	20,40
Définir la stratégie et offrir des services de mobilité	0,54	1,52
Exploiter et entretenir le patrimoine de voirie	24,46	21,87
ATTRACTIVITE ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	19,07	30,03
Accessibilité du territoire	1,37	1,08
Aménagement et usages numériques	0,01	0,02
Développement et attractivité touristiques	0,49	1,72
Innovation productive, recherche et enseignement supérieur	11,08	12,00
Soutien à l'emploi, à l'insertion et à la formation professionnelle	0,26	0,21
Soutien à l'entrepreneuriat et aux entreprises	5,86	15,00
PILOTAGE DE L'ACTION PUBLIQUE	24,32	22,39
Communication	0,14	0,12
Gestion et développement du système des données territoriales	4,65	3,76
Gestion et développement du système d'information	10,93	8,66
Logistique	2,08	2,30
Prospective- politiques temporelles, coopérations-appui aux communes	0,26	0,05
Ressources humaines	0,02	0,07
Stratégie et gestion financière	0,01	0,01
Stratégie et gestion immobilière	1,17	1,63
Animation de l'intercommunalité, proximité et appui aux communes	5,06	5,81
ENVIRONNEMENT, ENERGIE, SERVICES ET RESEAUX METROPOLITAINS	8,05	7,39
Énergie et réseaux de chaleur	6,90	5,72
Qualité environnementale, gestion et prévention des risques	0,03	1,48
Gestion durable des déchets et économie circulaire	1,12	0,19
CULTURE	5,45	6,50
Gestion des équipements culturels d'intérêt communautaire	3,18	3,74
Patrimoine	2,07	2,56
Soutien aux projets culturels et artistiques	0,21	0,20
Total	179,94	191,76

Dépenses d'équipement par politique publique en M€



Politique aménagement, habitat et solidarités : le budget est constant en 2023 par rapport à l'an dernier (63,1 M€ en 2023 contre 63,9 M€ en 2022).

- **Habitat : 43,4 M€** répartis entre les aides à la réalisation et à la réhabilitation des logements locatifs sociaux (25,5 M€), la réhabilitation de logements locatifs privés (3 M€), les aides à la réalisation des logements en accession aidée (5,7 M€), le reversement des aides de l'État à la pierre (4,9 M€).
- **Aménagement : 17,7 M€** dont 10,3 M€ pour les acquisitions foncières et 2,5 M€ de participation d'équilibre versée à l'aménageur de la ZAC Courrouze. Des travaux de dépollutions sont également prévus sur le site La Janais pour 0,6 M.
- **Solidarités : 2 M€** dont 0,3 M€ pour le Programme National pour la Rénovation Urbaine et 1,5 M€ pour la restructuration du centre commercial du Gros Chêne dont le coût global s'élève à 3,5 M€.

Politique mobilité et transports : 62,3 M€ sont consacrés aux équipements de mobilité et transports répartis entre :

- **L'entretien et les travaux règlementaires de voirie ("enveloppe A") pour 18,4 M€** dont 12,6 M€ pour les travaux de réparation-maintenance voirie et 4,9 M€ pour l'éclairage public ;
- **Les projets hors réseau structurant ("enveloppe B")** recouvrent l'essentiel des aménagements et requalifications des espaces publics de voirie dans les secteurs pour un montant total de **19,9 M€** en 2023 ;
- **L'adaptation du domaine de voirie pour 18,5 M€** concerne essentiellement les projets sur le réseau structurant ("**enveloppe C**") qui s'élèvent à 17,2 M€ et qui incluent notamment le développement du réseau express vélo (5,9 M€) et le schéma directeur vélos (0,4 M€), les axes prioritaires bus (1,1 M€), l'opération de requalification du secteur Alphasis Edonia (1,6 M€), les crédits d'études sur les 1ères lignes de Trambus sont par ailleurs prévus à hauteur 1,3 M€ ;
- **Les travaux prévus sur les parkings s'élèvent à 3,5 M€** et portent notamment sur les parkings Hôtel Dieu (0,5 M€) et Colombier (2 M€).

Développer les alternatives à la voiture

Le plan de déplacements urbains adopté en 2020, après 5 ans de concertation, fixe quatre grandes priorités avec pour objectifs de développer les offres alternatives à la voiture solo et de faire baisser de 40% les émissions de gaz à effet de serre liées aux transports sur le territoire :

- Provoquer des changements de comportements ;
- Garantir une mobilité pour tous ;
- Hiérarchiser et territorialiser les modes de déplacements ;
- Renforcer l'intermodalité à l'échelle du bassin de vie rennais.

Le budget 2023 contribue pleinement à la mise en œuvre de cette politique volontariste avec :

- En section de fonctionnement, une participation au budget annexe transports ajustée à 45 M€ après l'ouverture de la ligne b du métro, permettant notamment de financer l'augmentation de capacité de la Ligne a (9,3 M€ en 2023), le programme d'acquisitions de bus électriques prévu sur la période de 2020 à 2024 (17,4 M€ en 2023) et le déploiement des infrastructures de recharge pour bus et véhicules électriques (8,5 M€).

En section d'investissement

- Le lancement d'une étude mobilité visant à modéliser les usages et les déplacements en transports en commun (269 K€) ;
- La poursuite des aménagements de voirie en faveur des bus : 160 K€ au BP 2023 (13,5 M€ sur la période 2023-2027) ;
- La poursuite des projets de schéma directeur vélo et de réseau Express vélo : 6,3 M€ inscrits au BP 2023 (29,1 M€ programmés sur la période 2023-2027) ;
- Le lancement du projet de trambus (1,3 M€ de crédits d'étude prévus au BP 2023) dont le phasage opérationnel a été précisé (130 M€ sur la période 2023-2027).

Politique d'attractivité du territoire et du développement économique : les dépenses d'équipement progressent fortement, passant de 19,1 M€ en 2022 à 30 M€ en 2023. Cette hausse de près de 10 M€ s'explique par les projets importants de soutien à l'entrepreneuriat et aux entreprises :

- **7,2 M€ sont prévus pour financer le bâtiment "Cyberplace"** dédié aux entreprises de cyber-sécurité à Cesson Sévigné. S'y ajoutent notamment **les halles en commun à la Courrouze (0,3 M€), la modernisation et transformation de la pépinière du haut Blosne (0,5 M€) et la fin de l'aménagement du Quadri (0,3 M€) ;**
- **3,5 M€ d'avances au mandataire Territoires Publics sont inscrites pour le pôle d'excellence industrielle à la Janais** (pour un coût global à 16,8 M€) ;
- **2,7 M€ de fonds d'aide aux entreprises** dont des subventions d'aides à l'investissement et à la création d'emplois-AICE/aides à l'investissement de

transformation vers l'industrie du futur-AITE (0,4 M€), l'aide à l'investissement RSE (0,2 M€), le projet CR3 Stellantis (0,3M€), les compagnons du devoir (0,1 M€) ;

- **Le soutien au développement de projets (1,1 M€)** se répartit en 2023 entre le fonds d'expérimentation du POOL (0,1 M€), le projet EXCELCAR3–Industrie du futur Mobilités prévu pour 1,9 M€ sur 3 années dont 1 M€ en 2023 ;
- **Les aides à la construction et à la rénovation du patrimoine universitaire** qui entrent dans le cadre de la politique en faveur de l'innovation productive, de la recherche et de l'enseignement supérieur s'élèvent à 6 M€ en 2023 dont 2,7 M€ sont portés par les enveloppes CPER d'aide à la construction rénovation et 1,4 M€ sont fléchés sur les travaux de rénovation énergétique de la BU de Villejean. L'enveloppe CPER d'acquisition d'équipements scientifiques est prévue à 1,2 M€ ;
- **L'accessibilité du territoire** : 1,1 M€ de CP 2023 sont prévus pour financer le schéma directeur du nœud ferroviaire de Rennes (0,6 M€) et la ligne Rennes–Retiers–Châteaubriant (0,3 M€).

Politique pilotage de l'action publique : le budget 2023 de 22,4 M€ intègre :

- **L'enveloppe destinée au co-financement de projets d'équipements structurants réalisés par les communes membres** qui s'élève à 5,8 M€ en 2023 (prévision de décaissements en lien avec l'avancement des projets). Par ailleurs, comme l'an dernier, une enveloppe annuelle de 7,5 M€ est ouverte afin de financer les nouveaux projets validés en 2023 ;
- **Les investissements nécessaires aux moyens des services métropolitains** avec le développement du système d'information pour 8,7 M€ ;
- **Les projets de développement de la gestion des données territoriales** pour 3,8 M€
- **Les acquisitions de véhicules et d'engins** pour 1,7 M€.

Politique environnement, énergie, services et réseaux métropolitains : le budget 2023 de 7,4 M€ porte principalement :

- **Les aides en faveur de la réhabilitation thermique de l'habitat privé** avec 5,50 M€ de crédits 2023 consacrés au financement du dispositif EcoTravo ;
- **Les actions de prévention des risques en particulier les risques d'inondation** (au titre de la GEMAPI) avec 0,60 M€ de CP 2023 dont 0,27 M€ pour les travaux de réhabilitation de la digue Villebois Mareuil. Le risque incendie fait également l'objet d'actions métropolitaines spécifiques avec l'entretien des ouvrages de défense extérieure contre l'incendie (0,73 M€).

Politique culture et patrimoine : en 2023, le budget de 6,5 M€ intègre :

- **Les investissements des équipements culturels (3,74 M€)** dont 1,4 M€ pour la construction des réserves muséales, 1,7 M€ pour la maintenance et la modernisation des Champs Libres, 0,7 M€ pour l'amélioration du planétarium de l'espace des sciences et l'espace Galilée et 1,2 M€ pour les investissements récurrents des équipements bibliothèque, écomusée, Musée de Bretagne et Maison du livre et du tourisme ;
- **Le soutien aux projets des acteurs culturels et artistiques (0,20 M€)** ;

- La création d'un sentier métropolitain (0,2 M€) conjuguant randonnée urbaine et rurale, cultures et patrimoines pour permettre une (re)découverte du territoire.

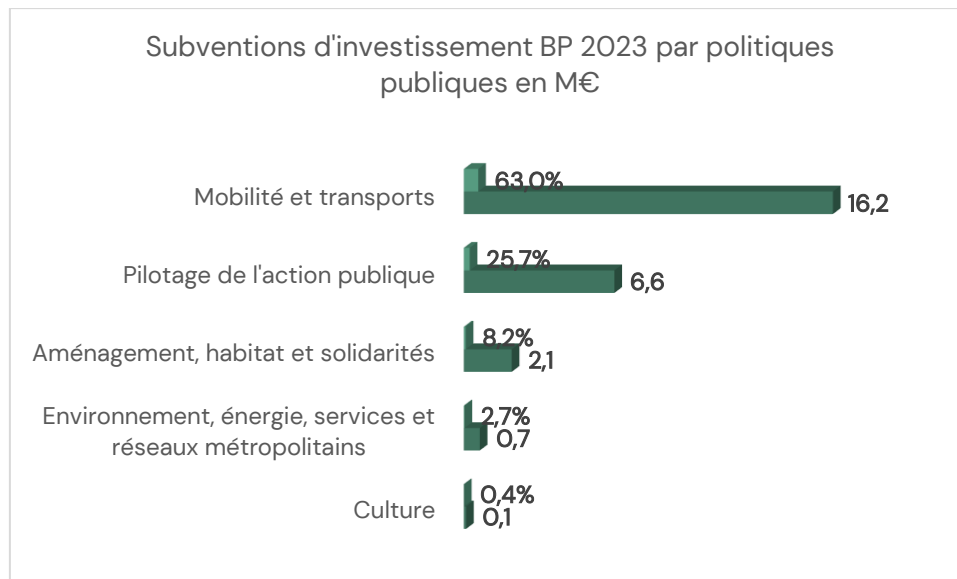
2. RECETTES D'INVESTISSEMENT

en M€	BP 2022	BP 2023	Évolution	
Recettes d'investissement (hors emprunt)	47,6	45,5	-2,1	-4%
Subventions d'investissement	24,9	25,8	0,9	4%
FCTVA	10,0	10,0	0,0	0%
Taxe aménagement	6,5	6,0	-0,5	-8%
Immobilisations financières	1,5	1,6	0,1	4%
Opérations sous mandat	4,3	1,6	-2,6	-62%
Autres	0,5	0,5	0,0	1%
Emprunt	122,2	134,3	12,1	10%
Total*	169,8	179,8	10,0	6%

*hors produits de cessions estimés à 4,5 M€ en 2023 contre 4,3 M€ au BP 2022

Les principales recettes hors emprunt sont les subventions d'investissement à percevoir estimées à 25,8 M€ en 2023, soit un niveau comparable à celui de 2022 et incluent :

- Le remboursement par la Ville de Rennes des dépenses d'investissement mutualisés (informatique et logistique) pour 5,4 M€ ;
- Le fonds de concours versé par la Ville de Rennes pour la construction du parking Hôtel Dieu pour 2,4 M€ ;
- La délégation des aides à la pierre à recevoir de l'État pour 2 M€ qui font l'objet de reversements équivalents aux bailleurs sociaux ;
- Les subventions pour les aménagements de espaces publics voirie pour un total 11,2 M€ dont 4,3 M€ pour financer les travaux de l'enveloppe B regroupant les travaux d'aménagement et requalification des espaces publics et 6,7 M€ pour l'enveloppe C des projets métropolitains structurants (3,1 M€ pour les axes prioritaires de bus financés par le budget annexe des transports urbains et 2,3 M€ pour les aménagements en faveur du vélo) ;
- 2,6 M€ de produits des amendes de police prévues en évolution de 0,9 M€ par rapport aux prévisions 2022.



Les autres recettes d'investissement :

- **La recette de Fond de Compensation de la TVA (FCTVA)** est estimée à 10 M€ en lien avec le volume de dépenses d'équipement constaté fin 2022 et prévu en 2023.
- **L'estimation de taxe d'aménagement (6 M€)** diminue légèrement par rapport à 2022 (-0,5 M€) un plus faible rythme de délivrance des permis de construire étant anticipé.
- **Les immobilisations financières (1,6 M€)** sont principalement constituées des remboursements d'avances consenties aux aménageurs de zones économiques (1,3 M€).

Il en résulte un emprunt d'équilibre de 134,3 M€ dont la mobilisation réelle est estimée en prospective à 80 M€ en fonction des projections d'exécution.

Les budgets annexes métropolitains

BUDGET TRANSPORTS URBAINS

EXPLOITATION

	BP 2022	BP 2023	Évolution	
Dépense	174,6	191,7	17,1	10%
Charges à caractère général	161,9	178,7	16,8	10%
<i>Dont forfait de charges exploitation du réseau</i>	<i>155,0</i>	<i>172,7</i>	<i>17,7</i>	<i>11,4%</i>
Charges financières	7,0	7,6	0,6	8%
Autres charges de gestion courante	5,1	5,1	0,1	1%
Autres	0,6	0,3	-0,3	-48%
Recette	232,4	234,2	1,8	1%
Versement mobilité	123,0	131,6	8,6	7%
Billetterie	46,5	51,6	5,1	11%
Subventions d'exploitation	60,9	49,3	-11,6	-19%
Autres	2,0	1,7	-0,3	-17%

En 2023, le budget des transports urbains est marqué par une ouverture en année pleine de la ligne b du métro et un contexte de forte évolution de l'inflation entraînant :

- **Une forte hausse du forfait de charge**, essentiellement du fait de l'application des index de révision du contrat (taux d'inflation par rapport à la valeur 2017 de +19,34 % au BP 2023 contre 7,33 % au stade du budget primitif 2022) ;
- **Une hausse des recettes de billetterie de 5,1 M€** pour atteindre 51,6 M€, soit +11% par rapport aux prévisions du BP 2022 ;
- **Une baisse de la subvention du budget principal de 11,6 M€** portée de 56,6M€ à 45 M€ conformément à la trajectoire financière post construction de la ligne b.

Les autres évolutions et projets portés par la section d'exploitation du budget en 2023 sont :

- **Le produit du versement mobilité (VM) prévu à hauteur de 131,6 M€** contre 123 M€ inscrits au BP 2022, soit une progression de +7% de BP à BP mais de +3,0% par rapport au montant définitif du VM attendu pour 2022 (127,8 M€) ;
- **Les dépenses relatives aux études des flux voyageurs et des comportements de mobilité (1,8 M€)**, en progression de +1,6 M€, avec notamment la poursuite de l'enquête Origine Destination initiée en 2022.

INVESTISSEMENT

	BP 2022	BP 2023	Évolution	
Dépense	154,0	108,0	-46,0	-30%
Dépenses d'équipement	138,0	92,0	-46,0	-33%
Remboursement emprunts	16,0	16,0	0,0	0%
Recette	91,6	55,0	-36,7	-40%
Subventions d'investissement	27,4	30,6	3,3	12%
Emprunts	64,3	24,3	-39,9	-62%

hors réintégrations liées aux mandats de construction de la ligne b et d'augmentation de la capacité de la ligne a

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 108 M€ en 2023, en diminution par rapport au budget précédent (-46 M€) et en concordance avec l'achèvement des travaux de la ligne b du métro.

Le budget des dépenses d'équipement gérées en ACP est de 92 M€ en 2023, en baisse de 33,4% par rapport au précédent budget.

Autorisations de programmes (en M€)	BP 2022	BP 2023	Montant AP	Reste à financer après 2023
AP projets				
Construire la ligne b du métro	66,4	34,3	314,1	35,1
Augmenter la capacité de la ligne a - Phase 2	19,2	9,3	118,9	71,3
Acquisitions de bus électriques (tranche 1)	16,0	17,4	61,6	27,3
Dépôt de bus Baud Chardonnet	6,0	2,9	36,5	27,2
AP millésimées				
Patrimoine immobilier	16,3	15,5	58,1	10,6
Obsolescences de la ligne a	4,1	3,8	15,7	4,2
Systèmes d'information et de communication	5,8	6,0	14,8	0,2
Parc de matériels roulants star/handistar	2,1	2,7	8,5	0,8
Voiries en faveur des bus	2,0	0,2	0,7	0,0
Suivre la délégation star/handistar	0,1	0,0	0,6	0,0
Total	138,0	92,0	629,6	176,7

Cette évolution à la baisse est principalement à mettre en lien avec :

- **L'échéancier prévisionnel des paiements des soldes de travaux pour la construction de la ligne b du métro qui s'élèvent à 34,3 M€ en 2023** (contre 66,4 M€ en 2022).
- **L'extension de capacité de la ligne a : 9,3 M€ inscrits en 2023**, en baisse par rapport au précédent budget (19,2 M€ en 2022). Les années 2022 et 2023 portent l'acquisitions des rames et les études d'extension de la ligne. Les travaux débiteront après 2023.

- **Le programme d'acquisitions de bus électriques** sur la période de 2020 à 2024 qui présente un **budget 2023 de 17,4 M€** en prévision de l'acquisition de 18 bus articulés et 7 bus standards.
- **Le projet de nouveau dépôt de bus sur le secteur Baud–Chardonnet : 2,9 M€** en 2023 pour la maîtrise d'œuvre de l'élaboration des marchés de travaux. Le début des travaux est prévu à compter de 2024.
- **Les autres projets de développement du patrimoine mobilier et immobilier (15,5 M€)** concernent principalement le déploiement des infrastructures de recharge pour bus et véhicules électriques (8,5 M€), des travaux dans les stations des lignes a et b (4,2 M€) et des travaux sur les garages-ateliers métro (1,1 M€).
- **Les prévisions de dépenses du programme de développement de la mobilité et des systèmes d'information et de communication s'élèvent à 6 M€** et recouvrent le solde du projet billettique (3 M€) qui arrive à son terme avec la mise en service de la ligne b du métro et les projets réseaux-outils informatiques et digitaux.
- **La maintenance de la ligne a** vise à la rénovation des rames de métro à mi-vie et aux travaux courants avec un montant pour 2023 de 3,8 M€.

Le remboursement des emprunts de 16 M€ concernent les emprunts mobilisés pour le financement de la ligne b du métro auprès de la Banque Européenne d'Investissement et de la Banque des Territoires (Caisse des dépôts).

Les recettes d'investissement, estimées à 55 M€, sont en diminution de 40%. Elles sont composées et comprennent les soldes de subventions à percevoir dans le cadre de la construction de la ligne b du métro (en provenance de la Caisse des Dépôts des Consignations pour 18,1 M€, du Fonds européen de développement régional pour 8 M€ et du Conseil Régional pour 4,5 M€). Le recours prévisionnel à l'emprunt (24,3 M€) dont la réalisation effective sera fonction des besoins constatés en fin d'année 2023.

BUDGET ÉLIMINATION ET VALORISATION DES DÉCHETS

Le budget annexe Élimination et valorisation des déchets est principalement marqué en 2023, de la même façon qu'en 2022, par les travaux de restructuration de l'usine de valorisation énergétique (UVE) située à Villejean à Rennes, et dont la mise à l'arrêt entraîne des coûts liés au détournement des déchets et une perte de recettes. Par ailleurs, le budget est fortement impacté par des prix en constante augmentation, notamment sur les combustibles, les carburants, mais aussi sur les matériaux et la main-d'œuvre.

Une reprise anticipée des résultats 2022 est réalisée au vote du budget 2023 pour assurer l'équilibre budgétaire comme prévu en prospective, les excédents antérieurs permettant de financer le coût d'exploitation supplémentaire lié aux travaux de l'UVE. Les résultats 2022 s'élèvent à 5,276 M€ d'excédent de fonctionnement et 3,460 M€ d'excédent d'investissement. Les restes à réaliser se chiffrent à 2,6 M€ de recettes d'investissement.

FONCTIONNEMENT

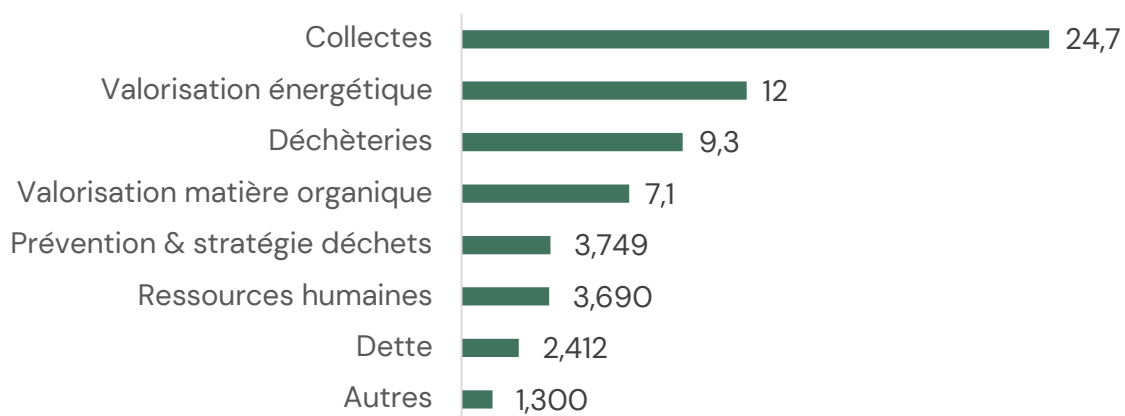
en M€	BP 2022	BP 2023	Évolution	
Dépenses	53,4	64,3	10,9	20%
Charges à caractère général	49,5	58,1	8,5	17%
Charges de personnel	3,0	3,7	0,7	24%
Charges financières	0,5	2,4	1,9	372%
Autres	0,4	0,2	-0,2	-48%
Recettes*	56,3	60,9	4,6	8%
TEOM	43,9	47,9	4,0	9%
Produits des services-ventes diverses	5,5	6,3	0,7	13%
Dotations et participations	6,2	5,9	-0,4	-6%
Autres	0,7	0,9	0,2	24%

* hors reprise anticipée du résultat 2022 présentant un report d'excédent de XX M€

Les dépenses de fonctionnement sont en progression de 20 % par rapport à l'exercice précédent (+10,913 M€) :

- **Les contrats de prestations de services (+7,8 M€)** sont affectés par la fermeture de l'usine de valorisation énergétique (UVE) pendant les travaux de réhabilitation, et par la hausse des indices de révision des prix (basés sur le coût de la main d'œuvre et de l'énergie, en forte augmentation) ;
- **Les charges de personnel sont en hausse de 24 % par rapport à 2022 (+0,7 M€)**, du fait des prévisions de recrutement (en particulier liées aux nouveaux services en lien avec Territoire Déchets Connectés et la gestion des bio-déchets), de l'augmentation du point d'indice de rémunération dans la fonction publique et du glissement vieillesse-technicité ;
- **Les charges financières (+1,9 M€)**, très faible auparavant, intègrent à compter de 2023 les intérêts des emprunts mobilisés pour financer les travaux de l'UVE.

Répartition des dépenses de fonctionnement (en M€)



Les recettes de fonctionnement progressent de 8 % (+4,6 M€) du fait de :

- **L'augmentation du produit de la TEOM** (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) due à la revalorisation attendue des bases fiscales (+ 4 M€). La TEOM représente ainsi 79 % des recettes du budget.
- **La hausse des produits des services de 13 % (+ 0,7 M€)**. La baisse de la valorisation énergétique du fait de l'arrêt de l'UVE étant largement compensée par la valorisation matière qui bénéficie de coûts attendus de reprise en hausse.
- **Les dotations et participations en baisse de 5,3 % (- 0,4 M€)** comprennent essentiellement le soutien au tri sélectif de la part des éco-organismes tels que CITEO.

INVESTISSEMENT

En M€	BP 2022	BP 2023	Évolution	
Dépenses	68,1	59,4	-8,7	-13%
Dépenses d'équipement	66,6	59,3	-7,3	-11%
Emprunts et dettes assimilées	1,5	0,1	-1,4	-93%
Recettes*	65,2	54,9	-10,3	-16%
Dotations, fonds divers et réserves	9,0	9,0	0,0	0%
Subventions d'investissement	1,4	0,0	-1,4	-100%
Emprunts	54,8	42,5	-12,3	-23%

* hors reprise anticipée résultat 2022 présentant un excédent d'investissement de 3,46 M€

Les dépenses d'investissement sont en baisse par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution est en partie liée au rythme des travaux de l'UVE dont les prévisions de dépenses s'établissent à près de 49 M€ en 2023. Les dépenses liées à la dette sont en diminution, du fait d'un différé de remboursement du capital de la dette.

Principales autorisations de programmes (en M€)			Montant AP	Reste à financer après 2023
	BP 2022	BP 2023		
AP projets				
Réhabilitation UVE	59,8	48,9	149,4	2,3
AP millésimées				
Collectes	3,8	5,7	14,1	0,8
Déchèteries	1,4	3,3	7,4	0,7
Valorisation énergétique	0,8	0,1	5,1	0,0
Prévention & stratégie déchets	0,5	0,8	1,7	0,1

- **Restructuration de l'UVE** : l'ensemble des crédits (réhabilitation des fours, traitement des fumées, optimisation énergétique...) est regroupé dans une AP projet d'un montant réévalué à 149,4 M€ (indexation marchés)
- **Le programme Collectes** (5,7 M€ en 2023) représente 54 % des dépenses d'investissement autres que celles liées à la restructuration de l'UVE. 41 % des crédits concernent les bornes d'apport volontaire, dont la quantité est directement liée aux programmes d'aménagement urbain sur le territoire ; 37 % la

fourniture de bacs individuels et 20 % la base technique de Montgermont (rénovation et extension)

- **Le programme Déchèteries** (3,3 M€ en 2023) assure la construction et le maintien en conditions opérationnelles de l'ensemble des déchèteries du territoire ;
- **La prévention et la stratégie déchets** (0,8 M€ en 2023) recouvrent l'ensemble des actions de communication et d'incitation au changement de comportements. En 2023, les principales actions concernent le compostage et le soutien aux associations en lien avec le réemploi ;
- Le programme **Valorisation énergétique** (0,1 M€ en 2023), hors AP projet de réhabilitation de l'UVE) concerne en grande partie comme en 2022 la construction du quai de transfert de détournement des déchets à Bourgbarré.

Les **recettes d'investissement** sont composées majoritairement du recours à l'emprunt pour 42,5 M€. Il s'agit d'un montant plafond d'emprunt d'équilibre dont le niveau effectif sera affiné en cours d'exercice et dépendra du besoin réel lié à l'exécution des travaux. Les autres recettes sont constituées du FCTVA (estimé à 9 M€) qui est proportionnel au montant des travaux éligibles.

BUDGET ASSAINISSEMENT

La compétence assainissement détaillée jusqu'en 2022 dans des budgets annexes distincts en fonction du mode de gestion retenu, est à compter du BP 2023 retracée dans un unique budget dénommé "Assainissement".

Par ailleurs, le périmètre de la régie augmente le 1er janvier 2023 du fait de la résiliation anticipée de 3 contrats de délégation de service confiés à VEOLIA (Le Rheu, Thorigné-Fouillard et l'ex SIA de Bécherel). De plus, le contrat d'exploitation des installations du sud de la Métropole s'est terminé fin 2022. Il couvrait l'exploitation pour les communes de Nouvoitou, Corps-Nuds, Saint Armel, Vern-sur-Seiche, Bourgbarré, St Erblon, Noyal-Chatillon sur Seiche, Orgères, Pont Péan, Chartres de Bretagne et Bruz.

En 2023, une reprise anticipée des résultats 2022 est réalisée au vote du budget primitif pour assurer l'équilibre budgétaire compte tenu des évolutions importantes des charges liées à la hausse des prix de l'énergie et des recettes insuffisantes pour les couvrir. Les résultats 2022 s'élèvent à 20,205 M€ d'excédent de fonctionnement et 2,785 M€ d'excédent d'investissement. Les restes à réaliser se chiffrent à 0,726 M€ de recettes d'investissement.

EXPLOITATION

en M€	BP 2022	BP 2023	Évolution	
Dépenses	24,3	36,4	12,1	50%
Charges à caractère général	14,1	25,9	11,8	84%
Charges de personnel	7,5	8,3	0,8	10%
Charges financières	1,3	1,6	0,3	25%
Autres	0,7	0,6	-0,1	-11%
Recettes*	28,4	29,0	0,6	2%
Redevances assainissement	24,8	25,9	1,1	4%
Contribution budget principal traitement eaux pluviales	2,2	2,4	0,2	9%
Autres	1,4	0,7	-0,7	-47%

* hors reprise anticipée du résultat 2022 présentant un excédent de 20,205 M€

Les dépenses d'exploitation sont prévues à hauteur de 36,4 M€, en augmentation de 12,1 M€, soit +50% par rapport à 2022. Cette évolution est justifiée par :

- **L'exploitation en régie de nouvelles installations** (fin DSP et contrat exploitation du sud de la Métropole) ;
- **La progression des charges à caractère général due au contexte inflationniste** avec un impact fort sur les dépenses de fluides (+9,6 M€ dont 7M€ pour l'électricité à périmètre constant) et les produits de traitement (réactifs).
- **Les charges de personnel, prévues à hauteur de 8,3 M€,** représentent près de 23 % des dépenses d'exploitation. La progression par rapport au BP 2022 est en grande partie liée à des créations de postes en lien avec l'extension de la régie et la mise en œuvre du plan de renouvellement des réseaux (1,25 % de renouvellement par an à terme) ;
- **Les frais financiers (1,6 M€),** correspondant aux intérêts de la dette, progressent de +0,3 M€ en lien l'évolution de l'en-cours et la hausse des taux d'intérêts.

Les recettes d'exploitation, constituées à 99,5 % de produits des services, s'établissent à 29 M€ et évoluent de 2,3 % par rapport à 2022 du fait de :

- **L'augmentation des recettes de redevance** payées par les abonnés du service assainissement collectif (24,4 M€) et non collectif (0,3 M€) en application de la tarification adoptée fin 2021 non revue à la hausse pour 2023. Cette hausse est liée à la fin des contrats de délégation de services publics et au transfert des recettes du délégataire vers Rennes Métropole ;
- **Le remboursement du service de traitement eaux pluviales par le budget principal de Rennes Métropole** (2,400 M€) en hausse de +0,2 M€ ;
- **La participation pour l'assainissement collectif**– PFAC 1,2 M€ contre 1,7 M€ en 2022 soit une prévision moindre des recettes -0,5 M€.

INVESTISSEMENT

en M€	BP 2022	BP 2023	Évolution	
Dépenses	31,5	38,1	6,5	21%
Dépenses d'équipement	23,1	32,7	9,6	42%
Emprunts et dettes assimilées	10,1	5,3	-4,7	-47%
Autres	1,3	0,1	-1,2	-93%
Recettes*	29,1	21,7	-7,4	-25%
Dotations, fonds divers et réserves	3,0	3,0	0,0	0%
Subventions d'investissement	3,1	3,6	0,6	19%
Immobilisations corporelles	2,2	2,6	0,4	19%
Autres immobilisations financières	0,1	0,1	0,0	0%
Emprunt	20,8	12,4	-8,4	-40%

* hors reprise anticipée du résultat 2022 (excédent de 2,785 M€) et restes à réaliser 2022

Les **dépenses d'investissement s'élèvent à 38,1 M€** en 2023, en augmentation de 20,7 % (6,5 M€) par rapport au BP 2022, essentiellement dû au démarrage des travaux relatifs aux Stations d'épuration de Romillé, Brécé et Cintré pour 6,5 M€.

Le détail des autorisations de programme (AP) d'un montant de 164,8 M€ pour le budget assainissement, est le suivant :

Autorisations de programmes (en M€)	BP 2022	BP 2023	Total AP	Reste à financer après 2023
AP projets				
Station épuration Bruz	0,6	0,9	50,2	48,7
Raccordement EU Via Silva	0,2	0,5	11,0	10,3
ZAC Brasserie bassin parking	0,2	0,7	5,4	4,6
Regroupement station nord -transfert .Beaurade	1,2	0,0	5,0	0,0
Station d'épuration Brécé	0,2	2,5	3,8	1,2
Station épuration Cintré	0,0	1,7	2,8	1,0
Station épuration Romillé	1,4	2,3	2,7	0,2
Station épuration Bécherel		0,1	2,2	2,1
Station épuration St-Erblon	0,2	0,1	1,2	0,0
AP millésimées				
Aménagement-maintenance réseaux collecte	7,5	13,4	36,7	4,5
Renouvellement des stations d'épuration	3,9	1,9	8,2	0,0
Aménagement-maintenance ouvrages de traitement	0,6	3,1	6,4	0,8
Etudes et recherches	1,0	1,2	3,9	1,6
Amélioration des stations d'épuration	1,1	1,2	3,0	0,0
Renouvellement véhicules et engins	0,7	1,2	2,6	1,0
Renouvellement et réhabilitation des réseaux EP	0,5	0,7	2,9	0,0
Extension des réseaux EU	0,2	0,0	2,2	1,5
Ouvrages spécifiques collecte EU-EP	0,8	0,1	1,5	0,0

Autres AP	0,6	1,1	4,3	0,2
Total	21,1	32,7	164,8	77,7

Les dépenses d'équipement 2023 s'élèvent à 32,7 M€ et concernent essentiellement les programmes suivants :

- **L'aménagement et la maintenance des réseaux de collecte (14,6 M€)** dont les travaux de renouvellement et de réhabilitation des réseaux d'eaux usées sur les communes de Rennes (ZAC Madeleine, Blosne Est, Monts d'Arrée...) et Pacé, le raccordement eaux usées du quartier Cesson Via Silva ;
- **L'aménagement et maintenance des ouvrages de traitement (13,8 M€)** avec la réalisation des stations d'épuration de Brécé (2,5M€), de Romillé (2,3 M€), de Cintré (1,7 M€) et de Bruz (0,9 M€), les travaux sur le moteur pont brosse de Beaurade (1 M€) ;
- **L'acquisition de véhicules et engins techniques (1,2 M€) ;**
- **La réalisation d'études (1,2 M€)**, essentiellement pour les schémas directeurs.

Les **recettes d'investissement chiffrées à 27,6 M€** sont en baisse de 1,5 M€ par rapport à 2022. Cette évolution est essentiellement due au niveau du recours prévisionnel à l'emprunt (12,4 M€) compte de l'excédent d'investissement reporté (2,785 M€). Les autres recettes se répartissent entre :

- **Le Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) pour 3 M€ ;**
- **Les subventions à percevoir pour 3,6 M€** dont une subvention de l'Agence de l'Eau essentiellement pour le raccordement eaux usées Cesson Via Silva (1,5 M€), le schéma directeur des eaux usées (0,5 M€) et les stations d'épuration de Cintré et de Brécé (0,4 M€ au global) ainsi que dans le cadre de la DSIL (0,4 M€) les travaux de renouvellement des réseaux et pompes des eaux usées ;
- **Le remboursement des dépenses de traitement des eaux pluviales (2,6 M€)** par le budget principal de Rennes Métropole.

BUDGET RÉSEAUX DE CHALEUR

Le budget annexe Réseaux de chaleur concerne en 2023 l'ensemble de la gestion de la compétence auparavant distinguée dans deux budgets annexes distincts en fonction du mode de gestion (en régie / en concession). Il couvre les réseaux suivants :

- Les réseaux de Rennes (réseau Nord-Est et réseau Sud) et de Vezin-le-Coquet, gérés en concession ;
- Le réseau de Chartres-de-Bretagne et le futur réseau de Le Rheu, gérés en régie.

La présentation du budget 2023 permet la comparaison par rapport au budget 2022 dont les montants des 2 budgets distincts ont été consolidés.

EXPLOITATION

En M€	BP 2022	BP 2023	Évolution	
Dépense	1,37	1,54	0,17	12%
Charges de personnel	0,66	0,70	0,05	7%
Charges à caractère général	0,41	0,47	0,06	16%
Charges financières	0,20	0,21	0,00	2%
Charges exceptionnelles	0,11	0,16	0,06	51%
Recette	3,33	3,95	0,63	19%
Recettes travaux raccordement- prestations	2,31	2,83	0,52	22%
Autres produits de gestion courante	0,92	1,02	0,10	11%
Produits exceptionnels	0,10	0,11	0,01	5%

Les **dépenses d'exploitation (1,5 M€)** progresse de +0,17M€, soit une hausse de 12,3 % par rapport à 2022 :

- **Les charges de personnel (0,7 M€)** qui représentent 20 % des dépenses d'exploitation, concernent essentiellement le pilotage des concessions ;
- **Les charges à caractère général (0,47 M€)** qui représentent 54 % de ces dépenses, sont en progression de 16 % (+0,07 M€) du fait de la hausse des prix des combustibles sur le réseau de Chartres-de-Bretagne et des études programmées en vue de la construction du nouveau réseau de Le Rheu.

Les **recettes d'exploitation (3,95 M€)** sont réparties entre :

- **Les produits des services**, en progression de 22%, sont composés à 73 % par le produit de la taxe de raccordement, qui dépend du rythme d'extension des réseaux, à 19 % par la surtaxe sur le réseau Rennes Sud, et à 7 % par la vente de chaleur sur le réseau de Chartres-de-Bretagne
- **La redevance d'exploitation (1,02 M€)** perçue par Rennes Métropole en application de la concession de travaux pour le réseau Nord-Est.

INVESTISSEMENT

En M€	BP 2022	BP 2023	Évolution	
Dépenses	3,09	2,85	-0,24	-8%
Dépenses d'équipement	1,96	1,63	-0,33	-17%
Emprunts	0,98	1,01	0,03	3%
Autres immobilisations financières	0,15	0,22	0,07	44%
Recettes	1,14	0,44	-0,70	-61%
Subventions d'investissement	0,75	0,44	-0,31	-41%
Emprunts	0,39	0,00	-0,39	-100%

Les prévisions de **dépenses d'investissement** s'établissent à 2,85 M€ au BP 2023, réparties entre :

- **Les dépenses d'équipement d'extension et d'amélioration des réseaux (1,63 M€) ;**
- **Le remboursement de l'emprunt (1,01 M€) ;**

- Les autres immobilisations financières (0,22 M€) correspondant à une participation de l'aménageur aux travaux d'extension des réseaux sur la ZAC Baud-Chardonnet.

Les recettes d'investissement (0,44 M€) sont constituées des subventions versées par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) au titre du développement du réseau de Chartres-de-Bretagne et de l'étude du schéma directeur pour le réseau Rennes Sud.

BUDGET CENTRE DES CONGRÈS

EXPLOITATION

En M€	BP 2022	BP 2023	Évolution	
Dépenses	5,7	6,7	1,0	18%
Charges à caractère général	5,6	6,7	1,1	19%
Charges exceptionnelles	0,04	0,0	0,0 /	
Recettes	5,7	6,8	1,0	18%
Ventes prestations de services, marchandises	4,9	4,7	-0,2	-5%
Produits exceptionnels	0,8	2,1	1,3	158%

L'exploitation du Centre des congrès est confiée à la SPL Destination Rennes. En 2023, le budget de 6,7 M€ évolue de 1 M€ dont :

- **+0,6 M€ pour la rémunération de l'exploitant budgétée à 6,2 M€**, intégrant les hausses prévisionnelles en 2023 des charges variables liées à l'activité d'exploitation impactées par l'inflation,
- **+0,5 M€ de provision**, au titre des réparations, suite à un sinistre couvert par un remboursement des assurances (neutralisé par une recette exceptionnelle).

Les recettes d'exploitation sont constituées principalement des produits des prestations effectuées au Centre des Congrès estimés en 2023 à 4,7 M€. S'y ajoute, l'indemnité d'assurance de 0,5 M€ évoquée ci-avant.

Compte tenu de ces prévisions, le déficit d'exploitation 2023 est budgété à 1,6 M€ et est couvert par une subvention de ce montant inscrite au budget principal.

INVESTISSEMENT

	BP 2022	BP 2023	Évolution	
Dépense	4,0	1,6	-2,4	-59%
Dépenses d'équipement	4,0	1,6	-2,4	-59%
Recette	3,9	1,5	-2,4	-61%
Subventions d'investissement	3,9	1,5	-2,4	-61%

Les dépenses d'investissement intègrent :

- Les soldes du marché de construction de l'équipement pour 1,3 M€, lesquels sont versés au rythme des levées de retenues de garantie de parfait achèvement ;
- Des investissements de gros entretien de l'équipement prévus à hauteur de 0,4 M€.

Le besoin de financement des investissements portés par le budget annexe Centre des Congrès est couvert par une subvention d'équipement du budget principal estimée au stade du BP 2023 à 1,4 M€, à laquelle s'ajoute une subvention de la DRAC de 0,12 M€.

BUDGETS CRÉMATORIUM ET PRODUCTION D'ÉNERGIE PHOTOVOLTAÏQUE

En €	BP 2022	BP 2023	Évolution	
CREMATORIUM				
Fonctionnement				
Dépense	52 655	39 505	- 13 150	-25%
Recette	280 000	322 000	42 000	15%
Investissement				
Dépense	421 837	444 000	22 163	5%
Recette	194 492	161 505	- 32 987	-17%
PRODUCTION ENERGIE PHOTOVOLTAIQUE				
Fonctionnement				
Dépense	8 640	4 510	- 4 130	-48%
Recette	25 000	25 000	-	0%
Investissement				
Dépense	16 360	20 490	4 130	25%

CRÉMATORIUM

L'exploitation du crématorium s'inscrit dans la continuité de l'exercice précédent. Le montant des prévisions budgétaires en dépenses a été ajusté à la baisse suite à l'analyse de l'exécution des derniers exercices comptables.

La hausse des recettes de redevance d'exploitation à percevoir du délégataire (+42 K€) est liée à la part variable due au-delà de 1100 crémations par an, confirmant ainsi la hausse de l'activité.

En investissement, une autorisation de programme de 725 000 € est ouverte en 2023 pour financer les travaux courants de l'équipement pour 25 000 € et le renouvellement de l'appareil de filtration pour 700 000 €.

Des travaux d'études sont prévus pour l'extension du site à hauteur de 222 000 €.

PRODUCTION D'ÉNERGIE PHOTOVOLTAÏQUE

Les dépenses d'exploitation s'élèvent à 4 510 € et sont constituées principalement :

- Des frais d'utilisation du réseau public de distribution d'électricité pour le fonctionnement des installations photovoltaïques (2 000 €) ;
- Des dépenses relatives à un marché de nettoyage des panneaux photovoltaïque (2 200 €).

Les recettes d'exploitation liées à la vente d'énergie sont stables à hauteur de 25 000 €, conformément au contrat.

Les dépenses d'investissement comprennent notamment 6 000 € dédiés aux remplacements d'onduleurs.

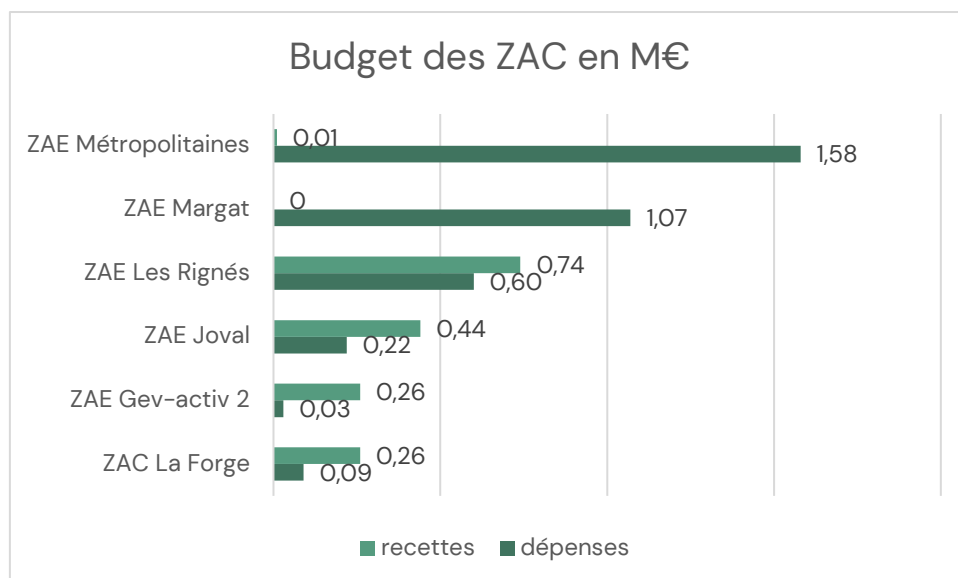
BUDGETS DES ZONES D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉES-ZAC

À compter du BP 2023, Rennes Métropole gèrera en régie directe 6 Zones d'Activités Économiques (ZAE) dont la nouvelle ZAE « Le Hill » 3 à Noyal Chatillon sur Seiche créée en 2023. Un nouveau budget annexe destiné à porter à terme l'ensemble des crédits des ZAC Métropolitaines (regroupement en un seul budget annexe dédié) a été créé.

En M€	Dépenses			Recettes*		
	BP 2022	BP 2023	évol.	BP 2022	BP 2023	évol.
ZAC La Forge St-Gilles	0,01	0,09	0,08	0,36	0,26	-0,10
ZAE Gev-activ 2 Gévezé	0,06	0,03	-0,04	0,14	0,26	0,12
ZAE Joval Acigné	0,07	0,22	0,15	0,30	0,44	0,14
ZAE Les Rignés Betton	0,53	0,60	0,07	0,33	0,74	0,41
ZAE Margat L'Hermitage	0,55	1,07	0,52	0,00	0,00	0,00
ZAE Métropolitaines		1,58	1,58		0,01	0,01
TOTAL	1,21	3,59	2,38	1,12	1,71	0,58

*hors emprunt pour équilibre des ZAC

Les dépenses des budgets annexes de ZAE s'élèvent à 3.59 M€ en 2023 et correspondent, pour 80%, à des travaux d'aménagement et de viabilisation des lots (2,02 M€ pour essentiellement la ZAE "Margat" et "Le Hill3"), pour 13% à des acquisitions de terrains (0,46 M€ pour la nouvelle ZAE "Le Hill 3") et pour 5.4% à des études. Le reste des dépenses est constitué de frais accessoires et de taxes foncières.



Les recettes de fonctionnement sont presque exclusivement constituées des ventes de terrains aménagés. À l'exception des nouvelles ZAE "Margat – L'Hermitage" et « Le Hill–3–Noyal Chatillon sur Seiche », tous les budgets annexes de ZAE prévoient des crédits de

cessions de terrains en 2023. Seule une recette correspondant à une participation des constructeurs au titre de l'article L 311-4 du Code de l'urbanisme est prévue sur le budget « Le Hill-3 ».